



MAIRIE DE MASSERAC
8 Rue du lavoir
44290 MASSÉRAC

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-masserac.fr

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Excusés : 4

Pouvoirs : 4

Conseillers votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le samedi vingt-cinq novembre à 10 heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, Bruno MASETTO, Clotilde MOURAUD, Soumaya GUILLOUX, Fabien DEMARCQ, Thierry OLIVIE.

Excusés et Pouvoirs: Daniel Guillet - Pouvoir à Bruno MASETTO; André CHASLES – Pouvoir à Fabrice SANCHEZ ; Jean Michel HUBER- Pouvoir à T OLIVIE, Yveline KORCHEF – Pouvoir à Clotilde MOURAUD

Secrétaire de séance : Bruno MASETTO

Compte rendu

Réunion Conseil Municipal du samedi 25 novembre 2017 à 10h30

Jumelage Fontaines d'Ozillac :

Commune de Charente Maritimes, Fontaines d'Ozillac fait partie du canton de Jonzac (46 communes) et de la Communauté de Communes de Hautes-Saintonges, créée en 1992 (Plus gde com com de France avec ses 130 communes)

Compte rendu WE des 18 & 19 novembre 2017

Une réunion avec les associations et les élus de Fontaines d'Ozillac a eu lieu le samedi 18 novembre.

Le comité de jumelage est en cours de constitution : Président Bruno Masetto.

Pour l'instant la commune de Fontaines ne crée pas de comité jumela mais elle confie la responsabilité des échanges à leur association « foyer rural ».

Un vivier associatif riche :

- Une association de pétanque, force vive du tissu associatif,
- Une association de chasse (organisation de 2 ball-traps et 1 repas),
- L'association « La Croisée des chemins », club des aînés : marche, musique,
- Le Val de Seugne : musique classique église,
- Une Association qui promeut la danse irlandaise,
- La Fête du pain a traditionnellement lieu le deuxième dimanche de mai (800 pains cuits au four, déguisements...)

La liste des associations sera transmise aux associations de Masserac.

L'école de Fontaines est regroupée en RPI avec la commune d'Ozillac, comptant 93 enfants et est disposée à écouter les propositions d'échange.

La volonté d'échange s'est confirmée lors de ce we

Il est envisagé d'accueillir Fontaines d'Ozillac le 1er we de Novembre 2018.

Pour le lancement du jumelage, il est proposé d'attribuer une subvention pour le comité de 200€.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Ecole :

- Compte rendu du **conseil d'école** du 9 novembre 2017 :

1- rythmes scolaires rentrée 2018

Un questionnaire relatif aux rythmes scolaires avait été distribué aux parents. Les retours massifs affichent des résultats mitigés.

Le conseil d'école a voté pour la rentrée 2018 : retour à 4 jours (2 personnes) ou maintien à 4 jours et demi (10 personnes)

Il est proposé à l'assemblée de ne pas voter car la SPL souhaite avoir une réponse coordonnée.

Lors du prochain conseil d'administration de la SPL (12 décembre), ce point sera inscrit à l'ordre du jour. Une réunion préalable sur ce sujet précis aura lieu.

Mr le Maire souligne que la problématique des transports scolaires ne doit pas être un frein car ceci concerne peu d'enfants mais invite plutôt à penser à l'intérêt de l'enfant.

Lors du prochain conseil le mercredi 13 décembre, si le retour à 4 jours est sollicité, une dérogation devra être déposée avant le 15 décembre 2017.

2- TAP

Sur les TAP, les représentants des parents d'élèves souhaitent que les activités soient plus variées, soulignent toujours quelques soucis d'inscription.

La satisfaction évolue néanmoins favorablement

- **Café des parents :**

Instauré depuis cette année seulement, il en sera proposé un à chaque période. 11 familles sur 23 ont été représentées.

- **Le marché de Noël** aura lieu le vendredi soir 8 décembre en association avec les parents d'élèves (vin chaud etc)

- **SPL & Multi-Sports**

Il est précisé que le trajet école et salle polyvalente ou terrain (fonction météo) reste à la charge et sous responsabilité des parents.

Les enfants peuvent en revanche retourner à la garderie après le multi-sports mais la facturation par la SPL démarrera dès 16h15

- Un projet **de jardin potager** (un carré) est souhaité dans la cour de la cantine

- **Tableau Interactif**

Les TBI ne fonctionnent pas depuis un certain. Face au manque de réactivité de l'entreprise MOTIV Solutions qui aurait également dû faire une formation aux enseignants, il est proposé de solliciter un devis.

L'assemblée approuve à l'unanimité

- **Trousse de secours (PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

L'école doit d'équiper d'une trousse de secours

L'assemblée approuve à l'unanimité l'achat de celle-ci pour 94.45€ ttc

Litige ANVOLIA – chauffage groupe scolaire :

Point sur l'avancement

La demande de procédure a été remise à l'avocat, puisque l'entreprise n'a donné toujours aucune réponse au courrier de la commune

A suivre

Litige Panneaux photovoltaïques – SPIC Photovoltaïque :

Compte rendu rencontre avec Monsieur JOLY, trésorier et de la commission finances du 7 novembre
Compte rendu commission bâtiments avec Mme CANTIN, architecte expert

Aucune prise de décision lors de la présente séance car il n'y a pas suffisamment d'éléments de réponse

3 entreprises ont déposé une offre pour le changement des panneaux

L'entreprise Photovolt, dont le devis s'élève à 58 884 € TTC montre un véritable intérêt à l'opération

Quelques rappels concernant la production d'énergie :

- Contrat de 20 ans en cours de 2012 à 2032 pour le rachat d'électricité, avec OA SOLAIRE, filiale d'EDF
- Rentabilité prévue : 7 000 € / an. Aucune rentabilité depuis le bâchage des panneaux
- Il est remarqué également que le rachat de l'énergie initialement devait se faire à 0.60 c/kw, or le gouvernement à l'époque avait diminué à 0.40c/kw.

Le trésorier souligne que le budget principal prend en charge depuis 2012 l'emprunt normalement remboursé par le budget SPIC Photovoltaïque.

Une solution doit être trouvée pour résoudre cette situation : convention de remboursement inter-budgets ...

Une projection budgétaire et financière sera réalisée année par année jusqu'à 25 ans afin de savoir si la commune maintient la production ou si elle est refait un toit ordinaire (avec impact financier sur le budget commune) .

Décision lors du conseil du mercredi 13 décembre

Finance :

- Demande de **Fonds de concours 2017** (pour la COFI : commission finances CCPR le 7 décembre)

La demande est à faire sur 2017 obligatoirement

Une enveloppe de 41 000€ peut être attribuée

La demande sera formalisée en affectant les 3 projets suivants :

- 1 les halles
- 2 le columbarium
- 3 voirie (enrobée parking du cabinet médical)

L'assemblée approuve à l'unanimité la demande de fonds de concours pour ces 3 opérations.

- **Redevance assainissement 2018**

Rappel tarif 2017

Proposition + 2% arrondi soit :

Abonnement annuel à 43 €

Cout au m3 : 2.45€

- **Approbation rapport CLETCV (CCPR)**

Il est proposé de délibérer pour approuver les rapports de la commission locale d'évaluation des transferts des charges, dans le cadre de l'élargissement du périmètre et des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Redon, réunie le mardi 26 septembre 2017, afin d'étudier les charges nouvelles transférées par les communes membres à la CCPR, dans le cadre :

- de l'intégration de la commune de les Fougerets au 1er janvier 2017,
- de l'extension de la compétence développement économique avec la coordination de la gestion de la maison de l'emploi de Guéméné-Penfao et du point accueil emploi de Pipriac en substitution des syndicats ou des communes membres.

De prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2018

L'assemblée approuve à l'unanimité

- **Devis chaises**

Il est proposé d'acquérir 12 chaises pour le cabinet médical au lieu de récupérer celle de la salle de conseil, comme initialement prévu.

Bien que toutes les salles ne soient pas louées, en cas de visite, cela « anime » le site.

Le vote requiert 4 abstentions (2 + 2 pouvoirs), contre 10 voix pour (8 + 2 pouvoirs) pour l'achat de 10 chaises à 48€ ht l'unité.

- **Logiciel cimetière** avec intégration des données (base de données sur excel préparées par J DOITTEAU et R HOUGUET)

Coût 2591€ ht

La commission cimetière a répertorié l'ensemble du cimetière via des fiches manuelles non mises à jour depuis une 10aine d'années

2 solutions :

- Intégration à partir d'une base de données excel (sous réserve de transmission conforme au fichier de reprise)
- Intégration directe sur le logiciel

Proposition à ceux qui ont réalisé le travail

Il est suggéré que :

- Mesdames DOITTEAU et HOUGUET soient présentes le jour de la formation
- Une offre de stage soit transmise aux établissements scolaires (Lycée Notre Dame et Beaumont à Redon). Stage qui pourrait être encadré par Mesdames DOITTEAU et HOUGUET

L'assemblée approuve à l'unanimité l'achat du logiciel et les propositions de travail liées.

- **Devis accessoires buts de foot**

Il s'agit d'une information car la décision a été prise par les adjoints d'acquérir des piquets métalliques chez Cama sports qui seront fixés par les services techniques

Coût 151.68€ ttc

- **Terrain de foot**

Il est expliqué que le terrain nécessite un entretien au long cours, qui coûtera moins cher plutôt que d'attendre une dégradation dont la réfection totale serait au final plus onéreuse.

De plus, le club de foot Guémené-Massérac envisage de faire les matchs de son équipe féminine à MASSERAC.

L'entreprise BERTY Paysage propose cette prestation pour 1 118.52€ ttc

Le devis est accepté à l'unanimité

- **Extension columbarium**

Deux devis sont proposés : Sarl DOS SANTOS FERREIRA d'Avessac et l'association AIRE (Association Intercommunale pour un Retour à l'Emploi) de Blain.

Il est proposé de retenir l'offre de l'association AIRE pour 7 785€ ttc, qui a donné satisfaction sur des prestations précédentes. De plus il s'agit d'une association de réinsertion par le travail.

Les travaux sont engagés en 2017 mais seront réalisés en 2018.

L'assemblée accepte la proposition d'AIRE à l'unanimité, sauf deux abstentions

Local 9 rue saint benoit

Rupture du bail avec Mme MARCHAND qui souhaite recentrer son activité sur un seul site à Beslé Sur Vilaine, et proposera une nouvelle activité « massages ». L'état des lieux de sortie a été réalisé en présence du trésorier Mr JOLY afin de solder les loyers.

Souscription d'un nouveau bail avec Mme MOLINA, prothésiste-ongulaire, à compter du 15 novembre 2017, qui propose également une activité coiffure en sous-traitance sur 3 demi-journées.

Le loyer sera prélevé.

Halles commerçantes

Choix de l'emplacement et validation des 2 enquêtes

Il est rappelé qu'un dossier déposé à la région n'avait pas été retenu (sur 24 dossiers déposés, seuls 4 ont été retenus dont 1 pour une conciergerie à Nozay - professionnels de service pressing, repassage ...)

En revanche, la chambre des métiers prend à sa charge les 2 enquêtes dont le retour est possible avec enveloppe T en mairie de MASSERAC.

Organisation de distribution de l'enquête destinée aux habitants distribuée chez commerçants, école, mairie, lors des vœux (boite à disposition)

Avec une urne pour réponse (stagiaires boites)

Organiser un boitage (stagiaires)

Questions et info diverses :

Mr le Maire informe qu'une réunion de travail aura lieu avant le prochain conseil avec Mme JOLYS, agent immobilier et Mr RIAUD spécialisé en diagnostics immobiliers afin de vérifier l'opportunité de contester le classement zonage radon (gaz toxique odeur incolore) de MASSERAC, classé en zone 3 (la plus dangereuse) avec Guéméné-Penfao et Conquereuil ; Plessé en zone 2.

En cas de vente d'un bien, ce diagnostic serait obligatoire et contraignant.

Décision de principe prochain lors du prochain conseil.

Repas CCAS : samedi 2 décembre

Fabien DEMARCQ et Julien RICORDEL, élus, non membres de la commission affaires sociales, participent cette année au repas.

Distribution colis : WE 16 & 17 décembre

Prochain conseil : mercredi 13 décembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15